

vocabulaire utiliser si l'on ne veut pas ajouter à la confusion des rôles et des actes pédagogiques, qui ne sont sans doute pas de même nature.

### ***L'aide à la compréhension des apprentissages réalisés en classe***

Première modalité à intervenir avant que d'autres formes d'aide ne viennent prendre le relais : l'aide à la compréhension, à la contextualisation des apprentissages réalisés en classe, que l'on a souvent classée sous le terme générique et commode de *soutien*. Cette aide peut être proposée durant le temps scolaire, dans la classe et par le maître, hors de la classe par un enseignant spécialisé. Elle peut l'être également hors temps scolaire dans le cadre de *l'aide personnalisée* (en élémentaire), des *stages de remise à niveau* (au cours moyen) ou des dispositifs de soutien matière (au collège). Le soutien est proposé par un enseignant qui n'est pas nécessairement celui de l'élève et en aucun cas par un parent ou un bénévole. Il concerne *a priori* des élèves fragiles, qui rencontrent des difficultés parfois passagères, mais parfois plus durables. Dans ce dernier cas, l'intervention d'un enseignant spécialisé voire d'une structure de prise en charge s'avère souvent nécessaire. La signature d'un PPRE<sup>1</sup> peut être également envisagée, qui permet de mobiliser et d'associer l'ensemble des acteurs scolaires et familiaux autour d'un projet coordonné et cohérent. N'oublions pas le cas des élèves nouveaux arrivants, pour lesquels l'aide doit se centrer essentiellement sur les aspects linguistiques (le français envisagé comme langue de scolarisation), ces élèves n'étant pas *a priori* en difficultés dans les matières enseignées.

### ***L'aide aux devoirs***

L'aide aux devoirs, quant à elle, a toujours existé sous différentes formes. Dans la plupart des communes et départements, sont proposées aux élèves des études surveillées (un animateur prend en charge un groupe d'élèves qui apprend ses leçons et/ou fait ses devoirs) ou dirigées (un enseignant supervise l'apprentissage des leçons et/ou la réalisation des devoirs). Cette modalité est proposée aux familles la plupart du

temps de façon payante (à partir d'un quotient familial), plus rarement gratuite. Elle se limite normalement à la réalisation accompagnée des leçons et des devoirs et ne revendique pas les qualités d'aide ou de soutien.

### ***L'accompagnement à la scolarité***

Élaboré il y a une vingtaine d'années dans le cadre de deux chartes successives (1992 et 2001), l'accompagnement à la scolarité est un dispositif qui vise à aider les élèves qui ne trouvent pas dans leur environnement familial les ressources suffisantes pour tirer pleinement profit des activités réalisées en classe. Financé par l'État par le truchement des caisses d'allocations familiales (CAF) et de l'ACSE<sup>1</sup>, ce dispositif est aujourd'hui fortement impacté par la mise en oeuvre de l'accompagnement éducatif. Notons qu'il se déroule très majoritairement en dehors de l'école – à l'exception notable des clubs coup de pouce – le plus souvent dans les centres sociaux et les associations, plus rarement au domicile des familles. Contrairement à l'aide aux devoirs, l'accompagnement à la scolarité vise également à proposer des activités culturelles complémentaires, permettant de prolonger les apprentissages dans les domaines littéraire, mathématique, scientifique et culturel, ou dans le domaine des TICE. Sur ce dernier domaine, on constate que la fracture numérique est toujours d'actualité, au point que certaines municipalités ont choisi d'équiper les élèves lors de leur entrée en collège. L'équipement des établissements n'est cependant pas forcément une garantie de l'utilisation effective des TICE par les élèves. Au Royaume-Uni, l'intégration de l'outil informatique est par exemple beaucoup plus avancée qu'en France, mais les dispositifs d'accompagnement y font peu appel.

### ***L'accompagnement éducatif***

Enfin, dernier né des dispositifs périscolaires, l'accompagnement éducatif s'est mis en place progressivement dans les écoles et les collèges de l'éducation prioritaire. Il a été étendu depuis cette année à

<sup>1</sup> PPRE : Programmes personnalisés de réussite éducative.

<sup>1</sup> Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.